



N° 2020/30
du 20 mai 2020

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

25 MAI 2020

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DELIBERATION

*portant attribution de subventions au profit d'associations
dans le cadre des affaires générales*

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la loi n°69/05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- VU la loi n°99-209 modifiée du 19 mars 1999 organique relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n°99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie et notamment l'article L. 211-7,
- VU le budget de l'exercice 2020,
- La commission des finances et des services publics consultée en sa séance du 13 mai 2020,
- Sur proposition du Maire,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Sont accordées au titre de l'exercice 2020 aux associations dont les noms suivent, les subventions ci-après :

NOM	OBJET	MONTANT
Amicale des Anciens Combattants de Paita	Fonctionnement	400.000 F
Radio Rythme Bleu	Fonctionnement	2.000.000 F
Radio Djido	Fonctionnement	300.000 F
Comité consultatif Coutumiers des wallisiens et futuniens de Paita	Projet de stèle de commémoration	300.000 F
Oceane FM	Fonctionnement	500.000 F
UFC QUE CHOISIR	Fonctionnement	50.000 F
Association Sacré Cœur	Fonctionnement	100.000 F
Souvenir Français Délégation de NC	Achat d'un drapeau	20.000 F
Association pour la mémoire du Gaullisme en NC	Fonctionnement	50.000 F
TOTAL		3 720 000 F

ARTICLE 2

La dépense est imputée à l'article 657 4.

ARTICLE 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à la commissaire déléguée de la République pour la province Sud, au trésorier de la province Sud, notifiée aux intéressées et affichée à la porte de la mairie.

LES MEMBRES DU CONSEIL



LE MAIRE

Willy GATUHAU

CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE EN VERTU
 • de la transmission effectuée le 25 MAI 2020
 • de la notification effectuée le 25 MAI 2020
 • de la publication effectuée le 25 MAI 2020
 Par délégation du Maire
 Le Secrétaire Général
 Philippe MOUTON

Haut-Commissariat de la République
 en Nouvelle-Calédonie
 25 MAI 2020
 CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

POUR AMPLIATION
 Païta, le 25 MAI 2020

- AMPLIATIONS :**
- Registre 1
 - SAS 1
 - T.P.S. 1
 - S.G. 1
 - SGA 2
 - Service des Finances 1
 - Cabinet du Maire 1
 - Affichage 2
 - Archives 1
 - Intéressés 9